



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport d'activité du Comité « Action pour les droits sociaux »

Avril 2022

Aspects généraux

Le Comité a été créé par l'Assemblée Générale de la Conférence des OING le 28 avril 2021. Depuis sa création le Comité s'est réuni 8 fois¹ en plénière (en moyenne une fois par mois). Au début de son mandat le Comité a débattu et a décidé de l'organisation de son travail. Jean Bernard Marie a été élu Rapporteur du Comité. Les membres ont également établi une liste des activités afin de réaliser les objectifs de son mandat. Ces activités ont été regroupées en axes thématiques / opérationnels. Les coordinateurs de ses axes ont été également choisis par les membres du comité.

6 objectifs ont été définis, à savoir :

- **Sensibiliser et promouvoir auprès des OING et de leurs membres sur le terrain, la connaissance des droits garantis par la CSE;**
- Renforcer le plaidoyer auprès de toutes les parties prenantes pour la ratification complète par tous les États membres, de tous les articles de la Charte ainsi que pour une acceptation plus généralisée du mécanisme de réclamations collectives
- **Susciter auprès des associations nationales ou locales, l'identification de cas ou situations de violation de droits garantis par la CSE et soutenir celles-ci dans le processus de réclamations collectives qui serait déclenché;**
- **Assurer la participation de la Conférence des OING à la réforme en cours du système de la Charte**
- **Lutter contre la pauvreté : apporter l'expertise des ONG pour lutter contre toutes formes de pauvreté, sur tous les plans**

¹2021 : 12 mai, 16 juin, 8 septembre, 25 octobre, 7 décembre. 2022 : 19 janvier, 16 février, 29 mars

- Renforcer l'action des OING représentées à Bruxelles et à Strasbourg pour promouvoir le socle des droits sociaux de l'UE en synergie avec le système de la CSER.

Les 4 objectifs soulignés en gras sont en cours de réalisation. Les activités planifiées pour atteindre ses objectifs sont en partie achevées.

Sur le plan des actions

Le comité, en partenariat avec le Département des Droits sociaux du CdE a planifié un cycle de webinaires (objectif 1, 2 webinaires 29 mars et 14 juin 2022) portant sur l'impact des instruments de suivi de la Charte sociale et la contribution de la société civile à ces processus. Le premier webinaire a été très informatif en ce qui concerne la procédure des rapports et le Protocole relatif aux réclamations collectives. 3 réclamations collectives, clôturées par des décisions du Comité européen des droits sociaux (CEDS) et du Comité des Ministres, ont été discutées. Pour chaque réclamation, cette discussion a été menée par l'OING réclamante, le rapporteur au sein du CEDS et un représentant du Département de la Charte sociale du Conseil de l'Europe. Des questions techniques et politiques sur la place de la société civile dans les deux procédures ont été largement discutées.

De plus, le Comité a été consulté par deux organisations nationales de la société civile (objectif n°2) pour d'une part, renforcer une recommandation collective en cours d'écriture et d'autre part réfléchir sur la bonne manière d'adresser via le protocole sur les Réclamations Collectives des problèmes auxquels sont confrontés les personnes adultes autistes.

Zoom sur l'outil Social Rights Tracker

A l'aide du « Social Rights Tracker » le Comité est en train d'élaborer une plateforme de suivi afin de recueillir et de documenter les témoignages de toute situation où les droits et la dignité des personnes sont fragilisés. Il s'agira, d'une part, de fournir un canal sûr et confidentiel pour les rapports afin de ne pas mettre en danger les personnes ou les ONG. Et d'autre part, de mettre en place un domaine public pour mettre en évidence les mesures affaiblissant les droits sociaux et économique et offrir, ainsi, un soutien pour le plaidoyer, y compris la facilitation des réclamations collectives à déposer sous les mécanismes de suivi de la Charte sociale européenne par les acteurs de la société civile qui se sont engagés à faire respecter les droits humains et la dignité humaine.

Dans le même temps, ce « Traqueur » offrira la possibilité de mettre en lumière les bonnes pratiques des ONG, des organes institutionnels et de leurs mécanismes – tant au sein du Conseil de l'Europe que de l'Union européenne – et, également illustrer les cas où, grâce à la solidarité et au soutien à la défense des droits, des injustices à l'encontre des droits sociaux des personnes ont été contestées et surmontées avec succès et à juste titre. Ce volet public du « Social Rights Tracker » sera une plateforme de suivi accessible en ligne, fournissant un mécanisme de partage et d'alerte, alors qu'un second volet sécurisé ne sera mis qu'à la disposition des organisations de la société civile, afin qu'elles puissent signaler de

façon sécurisée les cas où les droits et de la dignité des personnes sont fragilisés, et les obstacles rencontrés par la Société civile pour pouvoir les soutenir.

A ce stade, les lignes éthiques du fonctionnement de l'outil ont été élaborées par le Comité. Le prestataire pour la construction du site web (avec les précautions nécessaires pour la sécurité des données) a été trouvé. L'Association OING Service a donné son feu vert pour financer le site web.

Un Mémoire d'entente a été élaboré entre le Comité et l'Unité mixte de recherche Droit, religion, entreprise et société (UMR 7354 DRES), Université de Strasbourg. Ce dernier est intéressé par le projet du tracker et une contribution à l'analyse des informations collectées et au fonctionnement de cette future plateforme.

Zoom sur la réforme en cours du Système de la Charte sociale européenne révisée

En juin 2021, le Comité a élaboré la position sur la réforme du système des Traités de la Charte sociale européenne qu'il a transmis à la Commission permanente de la Conférence des OING. Cette dernière l'a adopté en août 2021 et a transmis aux organes concernés du Conseil de l'Europe.

Ce document a concrétisé l'action du Comité pour renforcer la contribution de la Conférence des OING aux travaux et échanges menés à l'occasion du 60ème anniversaire de la Charte et du 25ème anniversaire de la Charte révisée. A travers ce document, la Conférence demande la garantie effective des droits sociaux pour tous et le renforcement de l'efficacité du mécanisme de contrôle dans lequel la société civile jouer un rôle essentiel.

Récemment, au sujet de la réforme en cours, la Conférence des OING a été invitée à participer au Groupe de travail ad hoc créé par le Comité des Ministres sur l'amélioration du système de la Charte sociale européenne (GT-CHARTÉ). Le Président de la Conférence et le Rapporteur de notre, Comité, sont intervenus à la réunion tenue le 18 mars dernier en présentiel et ils ont échangé avec les représentants au Comité des Ministres sur les attentes des OING concernant le renforcement de l'efficacité de la Charte sociale.

Par la suite, des échanges bilatéraux directs de représentants de notre Comité avec des Ambassadeurs ont été entamés sur l'amélioration de l'efficacité du système de protection des droits sociaux. Ces échanges se poursuivent et une lettre sera envoyée ces prochains jours à tous les représentants permanents rappelant la position et les propositions de la Conférence des OING en vue du rapport final du Groupe de travail ad hoc prévu fin avril prochain.

Zoom sur l'événement « La précarité et l'asservissement ne sont pas des métiers! Un travail librement entrepris et décent pour TOUS, est-ce possible? »

L'événement de haut niveau a été organisé le 18 octobre 2021 par la Conférence des OING (à travers le Comité) à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et de la Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains.

Pour explorer la question du travail décent - articles 1, 2, 3, 4 et 26 de la Charte sociale européenne révisée, le Comité a lancé en juillet 2021 un appel à contributions aux OING. En partant de l'expérience des personnes concernées quant à l'accès aux droits précédemment cités, l'événement (cérémonie sur le parvis et le webinaire) avait pour l'objectif d'amplifier les bonnes pratiques et d'initier des actions politiques, afin de reconstruire la réalité post-pandémique plus juste et plus équitable en ce qui concerne le droit au travail digne.

La cérémonie devant la dalle commémorative des victimes de la misère a été ouverte par Gerhard ERMISCHER, Président de la Conférence des OING. Elle a permis à des personnes victimes de la traite et dont les droits à un travail décent ont été fragilisés, de s'exprimer en présence de Mme Marija PEJCINOVIC BURIC, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe, M. Harry Alex RUSZ, Président des délégués des Ministres du Conseil de l'Europe, représentant permanent de la Hongrie auprès du Conseil, M. Leendert VERBEEK, Président du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux du Conseil, M. Robert SPANO, Président de la Cour européenne des droits de l'Homme, Mme Carole ZIELINSKI, adjointe à la Maire de Strasbourg, Mme Eliane CHEMLA, Vice- Présidente du Comité européen des droits sociaux. Les discours prononcés par les personnalités du Conseil de l'Europe sont disponibles sur leurs pages web respectives.

Cette cérémonie a été suivie d'un événement en format hybride. Les participants à ce webinaire ont appelé les Etats membres du Conseil de l'Europe à

- 1) Adopter et respecter la Charte Sociale Européenne révisée, et la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.
- 2) Permettre à tous les jeunes l'accès à une éducation et à une formation conduisant à un travail digne avec un salaire suffisant. Permettre à tous d'apprendre tout au long de leur vie et d'accéder à un emploi décent (Soroptimist Italie : exemple avec des femmes en prison)
- 3) Permettre à toute personnes au chômage de longue durée d'accéder à un travail décent, et par suite au respect de sa dignité, à l'exercice de la citoyenneté. S'inspirer du concept Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, mis en place en France par ATD Quart Monde, et qui va être étendu à 300 territoire.
- 4) Faire en sorte d'interdire la commercialisation des produits fabriqués dans des conditions ne respectant pas les droits humains, en Europe ou ailleurs : légiférer, et sensibiliser le public. (cf

projet de résolution à l'UE du député français Dominique Potier sur le devoir de vigilance des multinationales ; plaidoyer et sensibilisation d'Artisans du monde)

- 5) Se doter de structures pour l'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains. Prendre exemple sur les trois Centres Légaux pour l'accompagnement des victimes de la traite des heures humaines, en Belgique, qui a conduit les autorités publiques à augmenter les moyens des services intervenants et à donner aux victimes un statut légal à plus long terme.
- 6) Prévenir l'exploitation sexuelle et la traite des êtres humains, en Europe et dans différents pays exposés, par exemple en Afrique (Albania Hope, Renate et stop the traffik).

A la fin, nous remercions toutes les OING et leur représentant.e.s qui ont contribué à ce travail, avec dynamisme, engagement et créativité.